

La
Semaine Religieuse

DE

Québec

VOL. XIX

Québec, 16 mars 1907

No 31

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 481. — Les Quarante-Heures de la semaine, 481. — A propos des *grains* du Rosaire ou Chapelet, 482. — La prière des enfants, 482. — Le secret de la confession, 483. — La loi de Séparation et les Protestants, 486. — Bilan géographique de l'année 1906, 492. — Bibliographie, 494. — Les infirmités, 492.

Calendrier

— o —

17	DIM.	*vl	De la Passion. <i>Asperges</i> et <i>Introit</i> sans <i>Gloria Patri</i> . <i>Kyr.</i> du Carême. Vêp. du suiv. (<i>O Doctor</i>), mém. du dim.
18	Lundi	b	S. Cyrille de Jérusalem, évêque et docteur.
19	Mardi	b	S. Joseph, confesseur, 1er Patron du pays, 1 cl. Solennité le 21 avril.
20	Merc.	b	S. Gabriel, Archange, <i>dbl. maj.</i> (18).]
21	Jeudi	b	S. Benoît, abbé, <i>dbl. maj.</i>
22	Vend.	b	Notre-Dame de Pitié, <i>dbl. maj.</i> (Anniv. de l'élection de Mgr [l'Archevêque.]
23	Samd.	b	S. Thuribe, évêque et confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

18 mars, Frères des E. C., Québec. — 19, Saint-Joseph de Beauce. — 20, Saint-Pierre, I. O. — 22, Chapelle des Hurons, Saint-Ambroise.

A propos des grains du Rosaire ou Chapelet

On nous écrit :

Vous avez été trop confiant en citant textuellement la revue *O Salutaris Hostia*, pour répondre à cette question faite par un de vos lecteurs (*Semaine religieuse* du 2 mars 1907) : Quand est-ce qu'il (le rosaire ou chapelet) conserve ses indulgences ?

Au No 6 de la réponse nous lisons : Il conserve ses indulgences, si l'on remonte entièrement le rosaire ou le chapelet sans qu'il y ait changement notable dans l'ORDRE des grains.

Cette doctrine n'est pas conforme à celle de Beringer, *Les Indulgences*, Vol. 1, page 332, qui nous dit : Dans les chapelets et rosaires, l'indulgence est attachée aux GRAINS, aussi la rupture volontaire ou accidentelle de la chaîne ne leur fait pas perdre l'indulgence, lors même que *tous les grains se seraient séparés ou mêlés*.

Ainsi l'a décidé la Congrégation des Indulgences, du 10 janvier 1839.

C'est un détail, si vous le voulez, mais détail important, au moins pour les personnes qui s'occupent de remonter les rosaires ou chapelets. V.

La prière des enfants

Un vénérable prêtre écrivait naguère l'intéressante lettre qui suit : « . . . Je puis déclarer que dans plusieurs maladies graves que j'ai eues, j'ai été guéri subitement par les prières faites par de petits enfants ; que plusieurs fois, dans mon ministère de plus de trente ans, j'ai vu un nombre considérable de malades pour lesquels on avait perdu tout espoir de guérison, revenir à la santé après des prières faites par des enfants.

« Je puis dire en outre que, m'étant occupé de plusieurs œuvres importantes, j'ai senti, je ne puis déterminer le nombre de fois, l'action claire, évidente, de la puissance de la prière des enfants. Mais voici un fait qui pour moi contrôle tous les autres. Un jour étant à Lourdes, devant une piscine, après une exhorta-

tion que je venais d'adresser aux mères chrétiennes, eut lieu la guérison d'une petite fille de trois ans, que la mère m'avait montrée auparavant, percluse de tous ses membres. La sainte Vierge ne sembla-t-elle pas alors vouloir confirmer mes paroles par ce miracle ?

« Si les familles chrétiennes savaient tous les secours qu'elles peuvent recevoir de leurs enfants dans les chagrins, dans les maladies, dans les afflictions ! Si tous les chrétiens savaient ce que peuvent les enfants au milieu des troubles, des agitations, des tempêtes qu'il y a sur la terre ! Christophe Colomb n'a-t-il pas, avec un enfant, apaisé la tempête de l'océan qui menaçait d'engloutir son navire ! Ne peut-on pas dire d'un enfant que c'est une toute-puissance suppliante ! Ne peut-on pas dire d'un enfant, non pas en réalité, mais par similitude, ce qu'on a dit de Jésus-Christ : *Exauditus est pro sua reverentia !*

« Quelles conséquences à tirer de là ? Nous devrions profiter dès maintenant d'un moyen de salut que la Providence nous a ménagé et qu'elle a mis sous nos mains. Nous devrions provoquer partout un mouvement général qui s'étende d'un bout du pays à l'autre. Nous devrions partout faire prier les enfants. Il faudrait d'abord s'adresser à tous les éducateurs religieux de l'enfance, et ensuite à toutes les mères chrétiennes, leur recommandant instamment de faire prier leurs enfants, même les plus petits, ceux qui ont à peine quelques lueurs de raison. Pour ceux-ci, leur faire dire des prières très courtes. Quand ils ne feraient que prononcer les noms de Jésus, Marie. J'ai obtenu ainsi moi-même bien des grâces. Pour les plus grands, on pourrait leur faire dire tous les jours deux ou trois *Notre Père* et *Je vous salue, Marie*, avec les invocations : *Saints Anges gardiens et saints Patrons, priez pour nous*, ou toute autre prière que l'on jugerait convenable. »

Le Secret de la Confession

La puissance militaire des Espagnols ayant été détruite à la bataille d'Ayacucho, et Callao se trouvant étroitement assiégé

par les vainqueurs, le P. Marielux ne voulut pas abandonner le brigadier, Don Ramon Rodil, gouverneur de la forteresse du roi Philippe.

Or, au mois de septembre 1825, après neuf mois de siège, la rareté des vivres et le scorbut commencèrent à faire naître le découragement parmi les assiégés, et des bruits de conspiration se répandirent.

Le 23 septembre, le brigadier reçut l'avis qu'à 9 heures du soir devait éclater un mouvement révolutionnaire, dont le chef était le commandant Montero, le plus influent des lieutenants de Rodil. Les hommes dans lesquels il avait la plus grande confiance figuraient parmi les plus compromis.

Rodil, sans perdre une minute, les fit arrêter, mais quels que fussent ses efforts et ses menaces, il ne put leur arracher la moindre révélation ; ils nièrent obstinément l'existence de la conspiration. Alors, le brigadier, pour se débarrasser de tout souci, prit le parti de les fusiller tous, innocents ou coupables, à 9 heures du soir, c'est-à-dire à l'heure même à laquelle les conjurés s'étaient proposés de l'arrêter ou de le mettre à mort.

— Aumônier, dit Rodil au Père Marielux, il est six heures : Votre Paternité a trois heures pour confesser ces insurgés.

Cela dit, il sortit de la casemate. A neuf heures les treize condamnés parurent en la présence de Dieu.

Cependant, malgré la rigueur du châtement, Rodil ne se croyait pas encore en sûreté. — Qui sait, se disait-il en lui-même, si je n'ai pas laissé en vie d'autres conjurés, et peut-être encore plus compromis que ceux dont justice a été faite ? Non, je ne puis être tranquille. Le confesseur doit certainement savoir tout, jusqu'aux moindres détails. Que l'on me fasse venir l'aumônier.

Dès qu'il fut arrivé, Rodil s'enferma avec lui et lui dit :

— Père, ces scélérats vous ont sans doute révélé, dans leur confession, tous leurs plans, et les éléments sur lesquels ils avaient fondé leurs espérances. Il faut que vous m'instruisiez de tout cela, et au nom du roi, j'exige que vous me racontiez tout, sans omettre ni un nom ni un détail.

— Mon général, répondit le Père Marielux, vous me demandez l'impossible, car je ne sacrifierai jamais le salut de mon âme en révélant le secret d'un pénitent, le roi en personne

fût-il là pour me le commander ; que Dieu me garde d'obéir à des ordres semblables.

Le sang monta au visage du brigadier ; se lançant sur le prêtre, il le secoua par le bras, en lui criant :

— Moine, raconte-moi tout ou je te fusille !

Le Père Marielux répondit avec une sérénité vraiment évangélique :

— Si Dieu veut mon martyre, que sa sainte volonté soit faite. Un ministre de l'autel ne peut rien révéler à qui que ce soit.

— Ne parleras-tu donc pas, reprit Rodil, ô moine traître à ton roi, à ton drapeau, à ton supérieur ?

— Je suis fidèle à mon roi et à mon drapeau autant qu'aucun autre, ajouta le prêtre ; mais personne n'a le droit d'exiger que je sois traître à Dieu... il m'est défendu de vous obéir.

Rodil, sans plus tarder, ouvrit la porte et cria : Holà ! capitaine Iturralde, amenez ici quatre *Budingas* avec les fusils chargés. Et les quatre *Budingas* se présentèrent immédiatement.

Dans l'habitation où se passait cette terrible scène, il y avait plusieurs grandes caisses, parmi lesquelles une mesurant environ deux mètres.

— A genoux, moine, rugit la bête féroce de la Castille. Et le prêtre, comme s'il pressentait que la caisse dût servir à sa sépulture, s'agenouilla auprès d'elle.

— En joue ! commanda Rodil, se tournant vers la victime, d'une voix impérieuse ;

— Pour la dernière fois, dit-il, au nom du roi, je vous intime l'ordre de faire des révélations.

— Au nom de Dieu, je refuse de parler, répondit le religieux d'un accent faible mais calme.

— Feu ! cria alors Rodil ; le P. Pierre Marielux, illustre martyr de la religion et du devoir, tomba la poitrine percée par les balles.

(Traduit du *Corriere delle Alpi*.)



La loi de Séparation et les Protestants

— o —

Nous avons donné connaissance à nos lecteurs des sentiments si nobles exprimés par des revues et des journaux protestants, en Angleterre et en Hollande, au sujet de l'Encyclique du Souverain Pontife condamnant les associations cultuelles.

Bien souvent et bientôt encore, nous nous sommes fait et nous nous ferons un devoir de donner à nos lecteurs cette joie de voir des protestants, parmi les plus notables, exprimer leur admiration pour l'Eglise catholique, sa constitution, sa hiérarchie, les mœurs de ses fidèles. Ces témoignages, on a dû le remarquer, viennent toujours des pays étrangers.

Aujourd'hui, nous devons parler de l'attitude des protestants de France dans cette question qui est, dit le *Birmingham Post*, « d'un intérêt mondial et non point seulement français, la lutte à mort engagée entre l'Eglise et l'Etat. » Le contraste sera sensible, et il faut d'abord en donner les raisons.

Le protestantisme peut être envisagé sous un double aspect : comme christianisme diminué, et comme protestation ou révolte contre le catholicisme.

A l'heure actuelle, dans les pays schismatiques, chez les esprits élevés, chez les âmes droites qui observent, qui étudient, le protestantisme est vraiment christianisme, mais christianisme dévié et amoindri. Aussi, ces chrétiens ont d'autant plus de sympathie pour le catholicisme qu'ils l'étudient de plus près et plus à fond. Ils viennent à nous dès qu'ils se sont assurés que leur religion n'est qu'un crépuscule et qu'ils voient resplendir chez nous le plein jour de la vérité.

Il n'en va pas de même dans les pays catholiques. Nous parlons d'une manière générale, admettant toutes les exceptions qu'on voudra. Les dissidents sont chez nous plus protestants qu'ils ne sont chrétiens. Pour beaucoup, la note caractéristique de leur état d'esprit, au point de vue religieux, surtout chez les ministres, c'est la haine du catholicisme. Leur grande affaire est de dénaturer sa doctrine, de calomnier ses prêtres, de dénigrer ses pratiques. Il y a entre eux et nous une opposition radicale sous ce rapport. Les catholiques, en général,

ignorent les protestants ; ils ne s'occupent point d'eux, ou, s'ils parlent de leurs « frères séparés, » c'est avec une bienveillante sympathie. Pourquoi ? Parce que leurs prêtres ne leur prêchent pas la haine des protestants, alors même qu'ils mettent les fidèles en garde contre les doctrines du protestantisme.

Cela date des origines. Dès son apparition sur notre territoire, la secte huguenote se livra contre les catholiques au brigandage. Ce n'est point le lieu de refaire ici cette histoire ; qu'il suffise d'invoquer le témoignage d'un homme dont les livres ne respirent que haine contre le catholicisme. Edgard Quinet est amené à faire cet aveu : « Partout où elle a éclaté, au seizième siècle, dit-il dans *La Révolution*, ouvrage publié en 1865, les premiers actes de la Réforme ont été le brisement des images, le sac des églises, l'aliénation des biens ecclésiastiques, le bannissement, non seulement des prêtres, mais de tous les croyants qui gardaient l'Eglise au fond de leur cœur. Voilà ce qu'a fait la Réforme (elle a fait pis encore, mais passons,) et comment elle a pu s'établir et s'enraciner dans le monde. »

En France, ce qu'elle a eu constamment en vue, bien plus que le culte à rendre à Dieu, ce fut de s'emparer du gouvernement afin de pouvoir de là décatholiciser la France. Son programme fut toujours un programme politique, bien plus qu'un programme religieux.

M. Hanotaux, qui n'est pas suspect de tendresse pour le catholicisme, le démontre dans son *Histoire de Richelieu* ; Anquez, que les protestants ne renieront pas, a écrit une *Histoire politique des Réformés de France*, dans laquelle il les montre en révolte ouverte contre le pouvoir établi pour le renverser à leur profit, au profit du régime qui est aujourd'hui le leur, le régime républicain.

On ne peut nier ces faits qui sont des évidences historiques.

Dans le voyage qu'il fit à Dijon, alors qu'il était Président de la République, M. Loubet, répondant aux compliments du président du Consistoire de l'Eglise réformée, lui dit : « Je sais quels sont les sentiments qui animent vos coreligionnaires. Je sais combien ils sont dévoués à la République et à la liberté. *Ils ne seraient pas conséquents avec leurs origines et leurs traditions s'ils n'étaient pas attachés aux traditions républicaines.* »

Ce mot est vrai, cette réminiscence historique est juste. En France, le protestantisme fut républicain dès l'origine. Jusqu'à Calvin, la France ne connaissait guère la république que de nom et par les souvenirs de l'antiquité que la Renaissance avait réveillés chez elle.

Dans le système de la Réforme, les institutions républicaines se rattachaient aux institutions religieuses. Les calvinistes avaient donné à leur organisation religieuse la forme républicaine. Rejetant l'épiscopat comme la papauté, ils avaient fait de l'élection la base de leur hiérarchie ecclésiastique. Chez eux, plus de Pape, plus d'évêques, plus de dépositaires de l'autorité d'en haut, rien que des ministres élus par le suffrage universel. Cette organisation républicaine, les calvinistes voulurent l'étendre à l'Etat. En Suisse, en France, en Hollande, dans les divers pays où ils réussirent à former un parti important, ils travaillèrent à établir une constitution républicaine. L'histoire de la république en Europe est liée à celle du protestantisme. L'idée de fonder l'ordre social sur le suffrage universel ne pouvait venir que du protestantisme. C'est, des deux côtés, la même négation du principe d'autorité, le même esprit d'indépendance et de libre examen.

Le Signal, journal protestant, le constatait tout récemment : « Le protestantisme, par sa constitution démocratique, a le droit d'apparaître comme l'idéal du gouvernement du peuple par le peuple. *La constitution républicaine a pris pour modèle le régime presbytérien synodal.* Nous ne pouvons pas en vouloir à la République d'avoir *calqué sa constitution sur notre organisation protestante.* Aussi, cela fait-il de chaque protestant un républicain par nature et par conviction. »

Cela étant, rien d'étonnant à ce que les protestants soient au comble de la faveur sous le régime actuel. Ils ont en tout les meilleurs emplois, les plus hautes places.

Nous avons vingt-cinq préfets protestants, alors qu'en bonne justice nous devrions n'en avoir que deux, et quarante-sept sous-préfets qui, par le jeu régulier de l'avancement, deviendront préfets un jour ; si bien qu'on peut calculer la date approximative où, du train dont vont les choses, les deux tiers et même les trois quarts de nos préfectures seront occupées par des huguenots. Ce n'est pas tout. Le pasteur Buisson est

maître de l'enseignement primaire ; le pasteur Pécaut est maître de l'enseignement secondaire ; le protestant Rabier est maître de l'enseignement supérieur. Une protestante, Mme Kergomard, est inspectrice générale des écoles de filles. C'est sous leur direction qu'on a organisé les écoles normales de Sèvres et de Fontenay-aux-Roses, et tous les lycées de jeunes filles. Depuis trente ans, il n'y a pas eu un seul catholique à la tête de l'Université. On n'y a vu guère que des sectaires calvinistes, qui s'efforcent de façonner les jeunes générations, en grande majorité catholiques, selon leur idéal, sinon religieux, au moins philosophique et rationaliste. Il en est de même à l'Assistance publique. C'est un protestant, M. Monod, qui en est le directeur. Ainsi dans tous les services publics. Dans une brochure récente sur la séparation, M. Paul Sabatier constatait que, quoique n'étant qu'une minorité, les protestants étaient en France *puissants et influents*.

La joie fut grande parmi les protestants lorsque la République réalisa leur vœu séculaire, en brisant l'antique lien qui unissait la France au catholicisme. Ils se crurent dès lors assurés de la tenir pour toujours.

Au lendemain de la promulgation de la loi de séparation, les Eglises réformées de France tinrent un synode général « officieux » à Orléans. Leur premier acte fut d'envoyer une adresse de félicitations à M. Loubet qui venait d'y apposer sa signature. Elles reconnaissaient lui devoir, pour cet acte, des hommages et des remerciements particuliers.

De fait, cette loi n'est autre chose qu'un essai de constitution religieuse des catholiques selon l'esprit protestant.

Dans son discours sur la puissance ecclésiastique (Tome I, p. 445), Luther dit : « *La société des fidèles réunis, soit dans les villes, soit dans les provinces, soit dans toute l'étendue de l'univers, voilà le tribunal seul dépositaire de la doctrine, seul en possession de la puissance législative.* »

Dans une de ses lettres à Melancton (Tome I, p. 304), Luther dit encore : « Il n'y a point de véritable souveraineté dans l'Eglise. Elle ne se trouve pas seulement dans les évêques et dans les prêtres, mais dans l'ASSOCIATION des fidèles, ecclésiastiques, laïques, n'inporte, lesquels ont droit à son gouvernement tout entier. »

N'est-ce pas l'esprit de la loi de 1905 qui est exprimé dans ces mots qui exposent toute la révolution religieuse du seizième siècle ? Le mot lui-même « Association » y est énoncé ! Et le régime des cultuelles n'est que la copie de l'organisation consistoriale protestante. Les protestants ne pouvaient que se réjouir grandement de voir l'Eglise catholique ravalée à leur niveau : une démocratie qui tire d'en bas son existence, sa subsistance et sa loi, en attendant sa doctrine.

De plus, les protestants savaient bien que cette loi, si elle enlève aux catholiques tout ce qu'il est possible de leur enlever, ne leur causerait, à eux, aucun mal.

Il y a plus d'un siècle que Joseph de Maistre a fait cette observation que, depuis le premier instant de la Révolution, les révolutionnaires ont toujours montré pour le protestantisme une tendresse filiale : « L'Evangile enseigné par l'Eglise protestante, dit-il, n'a jamais fait peur à Robespierre. » Pas un protestant n'a été guillotiné sous la Terreur ; le culte réformé n'a jamais été interrompu dans cette période sombre, où les églises catholiques étaient fermées et les prêtres séquestrés en prison ou envoyés à l'échafaud. Les biens dont ils étaient en possession leur ont été laissés, tandis que tout était enlevé aux catholiques. Nous ne citerons qu'un fait.

A la suite de la conquête de l'Alsace, Louis XIV avait laissé aux protestants de Strasbourg la collégiale de Saint-Thomas, que les Réformés avaient enlevée aux PP. Dominicains. A cette collégiale étaient attachées de riches prébendes. La Révolution, qui accaparait avec tant d'âpreté les revenus du clergé catholiques, laissa aux huguenots la collégiale de Saint-Thomas avec toutes ses rentes. Le 1^{er} décembre 1792, l'Assemblée Constituante rendit un décret qui soustrayait à la vente des propriétés ecclésiastiques « ces biens possédés par les établissements des protestants des deux confessions d'Augsbourg et Helvétique, habitants de la ci-devant province d'Alsace et des terres de Blancourt, Clermont, Héricourt et Chatelet. »

Aussi, que vit-on ? Pendant que nos religieux, privés de toutes ressources, mouraient de faim, les « chanoines » protestants de Saint-Thomas jouissaient des opulentes dotations dont leurs prédécesseurs nous avaient jadis dépouillés.

Quand le culte fut rétabli en France après la Révolution,

les huguenots tirèrent de non moins solides avantages de la réorganisation officielle de leur Eglise. Le Consulat et l'Empire leur attribuèrent un grand nombre de nos édifices religieux. C'est ainsi qu'ils occupent, à Paris, l'abbaye de Panthemon, les Billettes, Sainte-Marie, l'Oratoire du Louvre, etc.

Pour l'Eglise catholique, le budget des cultes établi alors fut une restitution ; pour le protestantisme, ce fut un pur don de l'Etat. Les consistoires et les pasteurs protestants obtinrent une condition privilégiée, des traitements de faveur, eux à qui on n'avait pris aucun de leurs biens et qui, par conséquent, n'avaient droit à aucune compensation.

Cette condition privilégiée est toujours leur lot. Les protestants n'ont souffert de la République aucune persécution pour quoi que ce soit. La politique anticléricale ne les a jamais visés. Ils ont conservé leurs œuvres. Seule, la Faculté de théologie protestante a été maintenue intacte quand les Facultés catholiques furent supprimées. Et quand le gouvernement s'est vu dans la nécessité de supprimer celle-là à son tour, ses professeurs n'ont rien perdu. On a créé en leur faveur des cours d'histoire de religion destinés à saper le christianisme, faisant ainsi d'une pierre deux coups. Tandis que le budget catholique était rogné tous les ans, la part des protestants n'a jamais été diminuée. Il ressort du dernier rapport sur le budget des cultes que, de 1872 à 1905, le budget catholique a été réduit de onze millions quatre cent mille francs, et que le budget des cultes protestant et juif a été augmenté de cent mille francs. Aucun ministre protestant n'a jamais eu son traitement supprimé. Ils ont encore tous leurs temples et même toutes leurs écoles. Les lois qui frappent les congrégations, les chapelles et les écoles catholiques, ne les ont point touchés.

Autre signe d'entente et de cordialité entre le gouvernement de la République et le protestantisme : l'abominable système de délation organisé dans tous les ministères, avec le concours de la Franc-Maçonnerie, a respecté les protestants. Dans les milliers de fiches fournies par le Grand-Orient au ministère de la Guerre, il n'y en a pas une qui leur soit défavorable. Loin de là, la qualité de protestant y est une recommandation, comme celle d'anticléricale et de républicain, tandis que la qualité de catholique se voit, dans toutes, présentée comme une tare.

On a vu plus haut la préférence qui est accordée aux protestants sur les catholiques, pour toutes les fonctions publiques.

(Sem. rel. de Cambrai.)

— o —

Bilan géographique de l'année 1906

— o —

AMÉRIQUE (Suite)

Mais parfois cette apreté à faire fortune conduit « à mal faire », témoin le scandale de ces *conserves alimentaires*, dont Chicago inonde le monde entier depuis nombre d'années. Or, on s'est demandé comment les « beefpakers » pouvaient vendre à si bon compte un produit si « appétissant », et les révélations ont prouvé que c'était en employant tous les résidus innombrables et les débris de boucherie de viandes, de bêtes avariées ou mortes, souvent mal odorantes au point d'indisposer les ouvriers eux-mêmes, mais qu'on « désodorise » avant de les mettre dans des boîtes à illustrations, alléchantes pour le public.

Aussi le général Nelson Miles a-t-il osé dire que, pendant la guerre contre l'Espagne, « 4000 soldats des États-Unis ont péri par l'absorption de viandes mauvaises traitées chimiquement ». De là cris de réprobation générale, inspection officielle des immenses charcuteries de Chicago, dont la plupart ont été trouvées dans un état de saleté inavouable ; de là aussi arrêt de la vente de ces conserves et, en moins de deux mois, perte de plus d'un demi-milliard pour les fabricants qui désormais seront soumis à un contrôle des plus sévères.

Et voilà que la Justice américaine, lente à s'émuovoir, se croit obligée d'appliquer la loi contre les trusts, loi édictée sur l'initiative de Roosevelt. Le fameux « roi du pétrole », Rockefeller lui-même, qui d'après l'expression yankee vaut « trois milliards » et gagne près d'un million par jour, John Rockefeller s'est vu traduire devant les tribunaux pour violation de la loi.

Un trust nouveau est celui des *télégraphes*. La Société « Union de l'Ouest » a pu accaparer 25.000 bureaux, 1.30.0000

kilomètres de fils, transmettre 70 millions de télégrammes, faire 160 millions de recettes, dont 45 millions de bénéfices, avec 500 millions de capital.

Un autre trusts, l'« American Bell Telephone », fondé en 1880, comprend 36 sociétés avec un capital de deux milliards, possède 4 millions d'appareils et fait 65 % du trafic téléphonique aux Etats-Unis.

L'Amérique prospère, en effet. Son *commerce général* dépasse 15 milliards de francs et consiste surtout en exportation de coton (plus de 2 milliards), de minerais, métaux et machines, de pétrole, de viandes et conserves, de blé et autres céréales, sans compter l'or et l'argent. Toutefois, l'exportation du blé et des farines est en baisse, à cause de la consommation locale plus grande, vu l'accroissement de la population.

L'Etat de Névéda qui produisit pour 1 milliard d'or, il y a trente ans, avait vu ses mines abandonnées ; mais on vient d'en retrouver de nouvelles qui ont donné pour 100 millions en 1904.

Une curiosité : c'est, à Des Moines City, la construction *tout en verre* plus ou moins translucide de maisons même de cinq à dix étages, dont l'une sert à la Caisse d'épargne, une autre d'Hôtel de ville, et l'on projette même celle d'une église de grandes proportions. Le verre, en effet, est solide, incombustible, sain, imperméable à l'humidité, propre, facile à laver : on lui donne par la fonte toutes les formes architecturales possibles. Les environs de cette « ville de verre » fournissent à volonté des sables excellents.

LE MEXIQUE, sous l'égide du vieux président Porfirio Diaz, continue à ne pas faire parler de lui, bien qu'on ait annoncé faussement un soulèvement antiméricain.

ANTILLES. — En octobre s'est déchainé, sur les Antilles et dans l'Amérique centrale, le plus fort *cyclone* observé de mémoire d'homme dans ces parages. Nombre de personnes ont péri à la Havane, au Salvador et au Guatémala. Des navires ont été coulés ou entraînés jusqu'aux Bermudes ; l'une des îles Elliot Key aurait disparu avec ses 300 habitants, enlevés par un raz de marée.

RÉVOLUTION CUBAINE. — La malheureuse île Cuba est en proie à la guerre civile. Le président Palma s'est trouvé bloqué

dans la Havane, sa capitale, par les rebelles qui tiennent les provinces. Et tout cela pour des rivalités personnelles entre généraux arabiteux, comme on en trouve tant dans les ex-colonies espagnoles. De guerre lasse, les deux parties en ont appelé au président Roosevelt, en proposant ni plus ni moins que l'annexion aux Etats-Unis ! C'est faire bon marché de la liberté relative et de l'autonomie que les Cubains possèdent depuis leur séparation de la mère-patrie.

Roosevelt leur a envoyé un haut commissaire, M. Taft, qui s'est déclaré provisoirement gouverneur de l'île, amenant d'ailleurs des troupes américaines pour rétablir l'ordre. Comme les « grenouilles qui demandent un roi », les Cubains ont les maîtres étrangers qu'ils ont voulu, en reniant la mère-patrie. Du reste, depuis la guerre, Cuba, malgré un semblant d'autonomie, fait virtuellement partie de l'empire américain, qui dispose de sa marine, de son armée, de ses finances et de sa représentation diplomatique.

Il en est de même de la république de SAINT-DOMINGUE qui est dans l'anarchie, car on sait que les Etats-Unis y tiennent les cordons de la bourse, c'est-à-dire les douanes. La république d'Haïti n'est guère plus sage.

(A suivre.)

F. ALEXIS-M. G.

Bibliographie

—MARIE DANS SA VIE ET SES VERTUS, SON CULTE ET SES FÊTES, *Méditations. A. M. D. G.*, in-16 de pp. 536. Lyon-Paris, Emmanuel Vitte. Prix 3 fr. 50. (S'adresser à la Propagande du Livre, Candiac, Québec.)

La Congrégation des Petits Frères de Marie possède, depuis, longtemps, un livre précieux, composé par un de ses membres et intitulé *Marie enseignée à la jeunesse*. C'est un vrai trésor de doctrine et de piété, et les Frères s'en servent, très heureusement, pour apprendre aux enfants de leurs écoles à connaître, aimer et honorer la Sainte Vierge.

On a pensé que ce livre aurait une action plus étendue pour le bien, non seulement parmi les Petits Frères de Marie, mais

encore auprès du public pieux, si l'on en tirait des méditations qui aideraient les âmes, chaque matin, par la prière, à croître en dévotion pour la Vierge Immaculée.

C'est tout le dessein que s'est proposé l'auteur, un docte religieux de la Compagnie de Jésus, que son savoir et ses travaux antérieurs rendaient particulièrement apte à mener à bien une pareille tâche.

Mais il convient de laisser ici la parole à un juge d'une incontestable autorité et qui est lui-même un maître de la vie spirituelle. « Ce livre, écrit le Père Bouchage, rédemptoriste, est un *trésor marial* composé des plus belles pièces que les saints et dévots serviteurs de Marie ont léguées à l'Eglise. L'histoire et l'ascétisme s'y rencontrent avec le Dogme, la Morale et la Liturgie, de manière si heureuse qu'on y trouve quintessenciée toute la doctrine catholique relative à la Sainte Vierge. Et combien savoureuse, pratique, onctueuse est cette doctrine ! Quelle sagacité, quelle expérience des âmes, quel sens profond de la vie chrétienne y éclate de toute part ! . . . Composé lentement, médité avec patience, adapté vingt fois aux âmes droites qu'il veut attacher à la Sainte Vierge, ce livre édifiera puissamment tous ceux qui s'en serviront, il multipliera le nombre des vrais serviteurs de Marie, il réjouira, comme un concert angélique, notre douce Mère du Ciel. »

— HISTOIRE DE LA PAROISSE DE SAINT-JOSEPH DE CARLETON (BAIE DES CHALEURS). 1755-1906. Par le Révérend E.-P. Chouinard. Rimouski. 1906. (En vente, au prix de 60 sous *franco*, chez l'auteur, à Saint-Paul de la Croix (Témiscouata, P. Q.)

Cette brochure, de 112 pages in-8°, raconte l'histoire d'une ancienne paroisse de la Gaspésie. Ces monographies paroissiales, nous les signalons toujours avec grand plaisir, heureux que nous sommes de voir sauver de l'oubli tant de noms, de dates et de petits faits qui ont leur importance. Nous félicitons grandement de ce travail M. l'abbé Chouinard (qui est l'un des distingués correspondants de la *Semaine religieuse*), et nous souhaitons le meilleur accueil à l'œuvre qu'il vient de publier.

— LE PAROISSIEN. N° 1, décembre 1906. Saint-Clet, comté de Soulanges, P. Q. 24 pages in-8°.

Voici encore une publication que nous avons du plaisir à mentionner, parce qu'elle tient à l'histoire paroissiale.

C'est, croyons-nous, le début d'un bulletin annuel concernant la paroisse de Saint-Clet. Nous y voyons le récit des commencements de cette paroisse, en 1849, et l'indication des principaux événements qui s'y passèrent en 1905 et 1906.

L'exemple de M. l'abbé D. Gosselin, qui publie chaque année le *Bulletin paroissial de Charlesbourg*, commence donc à être suivi ; et nous ne pouvons que souhaiter qu'il suscite encore un grand nombre de publications du même genre, qui peuvent rendre de grands services aux familles des paroisses.

— REVUE DU MONDE INVISIBLE (9^e année). — Abonnement : 12 fr. par an, 29, rue de Tournon, Paris.

Sommaire de la livraison de février.

La religion spirite (L. d'Albory). — Le sixième âge de l'Eglise (*suite*) (Simmias.) — Deux prodiges avertisseurs (G. de l'E.) — De vrais miracles constatés (*suite*) (Abbé P. T.) — Le rôle des anges dans l'univers (*suite*) (A. Van Mons.) — Jongleries (X. . .) — Faits anormaux (J. de l'E) — Le dormeur invisible (L. d'A) — Variétés. — Bibliographie.

✍ *Paraîtra dans quelques jours* : MANUEL DES SCIENCES USUELLES, par les abbés Huard et Simard. Volume de 400 pages, illustré de 234 vignettes. *Tirage limité.*

Envoyer immédiatement sa commande aux libraires, ou à La Propagande du Livre (Bureau de la « Vérité »), Québec.

Les infirmités

— o —

On sait que Mgr de Ségur, le pieux écrivain si populaire et si onctueux, était aveugle. Voici ce qu'il écrivait un jour : « Sur mille personnes qui sont aujourd'hui en enfer, je parierais qu'il y en a 990 qui seraient au moins en Purgatoire, si elles avaient eu la chance d'être aveugles, ou sourdes, ou paralytiques, ou affligées de quelque autre bonne grosse infirmité. Pareillement, sur mille pauvres âmes qui souffrent énormément en Purgatoire, il y en a au moins 995 qui jouiraient depuis longtemps des éternelles béatitudes, si quelque infirmité très désagréable les avait retenues sur la pente de la frivolité, des plaisirs mondains, de la coquetterie, de la gourmandise, etc. »